

## Pré-session EPU sur le GABON

Genève, 29 Novembre -02 Décembre] 2022

### DECLARATION DE L'ONG MOUVEMENT POPULAIRE POUR LA SANTE AU GABON



---

#### **1- Présentation de l'organisation**

L'ONG MOUVEMENT POPULAIRE POUR LA SANTE AU GABON, une organisation de la société civile gabonaise créée en janvier 2007 et qui œuvre pour une meilleure santé de la population. Acteur de développement, MPS GABAON n'a jamais, avec l'aide de ses partenaires, ménagé ses efforts pour promouvoir les droits économiques et socioculturels de toutes les personnes vivant au Gabon dans leur volet santé.

#### **2- Conditions dans laquelle une consultation nationale a été menée**

Une consultation nationale a eu lieu à Libreville la capitale du pays entre les départements ministériels à travers le Comité national de rédaction des rapports sur les droits humains au Gabon, le parlement, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les organisations de la Société civile.

#### **3- Plan de la présentation**

Cette déclaration s'appesantira sur la torture et les DESC :

#### **4- Présentation**

##### **4.1. La torture**

##### **A- Suivi du dernier EPU**

A la suite de l'examen du rapport initial du Gabon sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels les 18 et 19 novembre 2013 à sa 68e séance, le 29 novembre 2013 et de celui de l'EPU en 2017, Il avait été recommandé au Gabon de :

- Se conformer aux Principes de Paris et donner effet à l'article du protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants

##### **B- Développement depuis le dernier EPU**

Le Gabon a élaboré et adopté en conseil des ministres en avril 2022 et devant la haute chambre du parlement en juillet 2022 un projet de loi portant réorganisation de la Commission National des Droits de l'Homme avec la mise en place d'un Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNPT) dont les missions spécifiques portent sur toutes les formes de « tortures et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants » et sont exercés dans tous les lieux de privation de liberté sans restrictions.

**Mais l'imbroglio est que dans cet projet de loi adoptée, la Commission Nationale officie également en tant que de Mécanisme National de Prévention de la Torture.**

## **C- Recommandations**

Nous proposons le(s) recommandation(s) suivante(s) :

- L'adoption totale du présent projet de loi portant mise en place d'un dont les missions spécifiques portent sur toutes les formes de « tortures et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants » exercés dans tous les lieux de privation de liberté ou non et sans restriction ;
- L'indépendance totale de ce Mécanisme National de Prévention de la Torture en cours d'adoption ;

## **4.2. DESC**

### **A- Suivi du dernier EPU**

A la suite de l'examen du rapport initial du Gabon sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels les 18 et 19 novembre 2013 à sa 68e séance, le 29 novembre 2013 et de celui de l'EPU en 2017, Il avait été recommandé au Gabon de :

- Prendre les mesures appropriées pour donner effet au Pacte dans l'ordre juridique interne, de procéder à une mise en conformité de l'ensemble de la loi interne, et de faire connaître les droits économiques, sociaux et culturels et leur justiciabilité à la population ainsi qu'aux membres du pouvoir judiciaire(rec.2).
- Promouvoir la collecte de données, la production et l'utilisation de statistiques sur les indicateurs des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels et d'inclure dans son prochain rapport périodique des données statistiques annuelles comparatives sur l'exercice de chaque droit consacré par le Pacte, ventilées par âge, sexe, population rurale/urbaine, ethnie et autres critères pertinents (rec.3).

### **B- Développement depuis le dernier EPU**

L'Etat gabonais, en ratifiant le 21 janvier 1983 le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'a automatiquement intégré dans l'ordonnancement interne. Depuis lors, le Gabon a mis en place un arsenal juridique donnant effet à ce traité international. Cependant, beaucoup reste encore à faire notamment aux niveaux de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et leur justiciabilité à la population et de la collecte de données, la production et l'utilisation de statistiques sur les indicateurs des droits de l'homme et de l'inclusion des données statistiques annuelles comparatives sur l'exercice de chaque droit consacré par le Pacte dans le prochain rapport.

## **C- Recommandations**

Comme recommandations nous proposons :

- Que cette recommandation soit de nouveau faite au Gabon avec insistance sur les aspects relatifs à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et leur justiciabilité à la population, la collecte de données, la production et l'utilisation de statistiques sur les indicateurs des droits de l'homme et l'inclusion des données statistiques annuelles comparatives sur l'exercice de chaque droit consacré par le Pacte dans le prochain rapport peut-être une meilleure formulation.

**Je vous remercie.**